

# Compte rendu réunion du Conseil Municipal

**Du 08 / 02 / 2014**

**Date de convocation : 03/02/2014**

**PRESENTS** : ZDAN Michel, LORRAIN Jean-Luc, VILLAESCUSA Sylvie, FERNET Josette, MESPLES Noël, CHENIN Joséphine, SABATIER Evelyne, TEYSSEYRE Catherine

**EXCUSES**: GLENADEL Jacques (pouvoir donné à M.ZDAN),

**SECRETAIRE** : Mme VILLAESCUSA Sylvie

## **COMPTE RENDU** :

### **- 1) Loyer Restaurant la Folle Folie**

\* Suite à des problèmes de santé de l'un des gérants, Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de sursoir le loyer du mois de janvier 2014.

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité l'annulation des titres.

### **- 2) Elections Municipales**

\* Monsieur le Maire propose de mettre à disposition la salle de réunion et la salle polyvalente pour la campagne électorale. Monsieur le Maire propose également de mettre à disposition le photocopieur (hors papiers) les après-midi uniquement quand la secrétaire est au bureau. Toute personne doit présenter la preuve de l'enregistrement de candidature avant d'utiliser ces moyens de mise à disposition.

### **- 3) Devis SIERGA + Devis SDEHG**

\* Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal le devis fait par le SIERGA concernant le réseau et le financement du raccordement qui va desservir les parcelles à lotir et le cimetière.

Pour le réseau d'eau, le devis s'élève à 3885.11 € TTC

Pour le réseau d'électricité le devis s'élève à 9857 € TTC

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le devis pour le réseau d'eau s'élevant à 3885.11 €

Le Conseil Municipal souhaite avoir le plan qui devait être joint avec le devis du SDEHG avant de se prononcer. (Devis du SDEHG est reporté au prochain conseil)

Monsieur Le Maire précise au Conseil Municipal que les acteurs principaux seront réunis en table ronde pour créer des économies (diminuer les coûts annoncés).

### **- 4) Emplacements réservés n° 1 et 13**

\* Monsieur Le Maire explique qu'il a proposé à la belle sœur de Mlle Despax d'acheter toutes les parcelles de rouge afin de nettoyer ce quartier, de faire une aire de covoiturage, une aire d'espace et de créer des jardins partagés.

Monsieur le Maire propose de prendre 3 délibérations à ces propos :

- 1<sup>ère</sup> délibération : L'usage des emplacements réservés sans dédommagement particulier

- 2<sup>ème</sup> délibération : L'achat de ces emplacements réservés sur la base du prix agricole (proposition de droit opposable depuis le 05/04/2013)

- 3<sup>ème</sup> délibération : Proposer la somme forfaitaire de 7000 € concernant les 3 parcelles impliquées (n° 1030, n° 543 et n° 541) pour une surface totale de 10130 m<sup>2</sup>.

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité.

#### **- 5) Instruction DETR 2014 – Réseaux Pluviales**

\* Monsieur Le Maire informe le Conseil Municipal qu'un RDV avec M. le Sous-préfet avait eu lieu et que l'enveloppe finale devait être donnée avant la fin de la semaine (soit le 7 février). Le SDEHG a été interpellé de suite et a donné une réponse le lendemain. Le SIERGA et le SIECHA ont été interpellés mais Monsieur MISSIO a indiqué qu'il ne connaissait pas les responsabilités juridiques de chacun.

Monsieur Le Maire informe également qu'il a fait un courrier à M. Le sous-préfet pour lui dire que le délais était trop court pour donner l'enveloppe finale.

Monsieur le Maire propose de faire appel à M. Lemasle et le sénateur pour trouver d'autres financements et de prendre une délibération nous autorisant à engager les travaux suite à l'enregistrement du dossier DETR et au vu des financements qu'une démarche sera engagée auprès des sénateurs et de M. Lemasle pour trouver d'autres financements.

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité l'engagement des travaux et la démarche de Monsieur Le Maire auprès des sénateurs et de M. Lemasle pour trouver d'autres financements.

#### **- 6) Questions diverses**

##### **DEVIS entreprise Rebouil**

\* Monsieur le Maire présente le devis de l'entreprise REBOUIL concernant les travaux de débroussaillages 2014, les travaux de déneigement 2014, les travaux de mini-pelle 2014 et les travaux d'égages 2014.

- Pour les travaux de débroussaillages le montant s'élève à 35 € HT le Km

- Pour les travaux de déneigement le montant s'élève à 47 € HT

- Pour les travaux de mini-pelle le montant s'élève à 45 € HT de l'heure

- Pour les travaux d'égage le montant s'élève à 60 € HT de l'heure

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité la totalité des tarifs unitaires des prestations.

##### **Affichage mot suite à l'article sur la dépêche**

\* Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que la Sté Bellepodienne remettra en état les chemins dès que le temps le permettra.

**Séance levée à 10H00**